



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **28**
 Nombre de votants : **33**
 Date de convocation : **22/03/2018**

L'an **Deux Mille DIX-HUIT** le 29 Mars, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

**OBJET : REMPLACEMENT DE M.MASO AUX
 DELEGATIONS EXTERIEURES : DESIGNATION
 D'UN REPRESENTANT**

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) -
 TAURINYA, LLOBET (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) -
 LEHOUSSINE (Camélas) - CHEREZ (Castelnou) – PUJOL,
 CRUCQ (Fourques) - TOURNE (Llauro) - PUIG (Sainte
 Colombe) - FERRER (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL,
 LEMORT, RUIZ BERNADAC, BOURRAT, RAYNAL, FERRER,
 BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – AMOUROUX
 (Tresserre) - ATTARD, ALBERT, COUSSOLLE (Trouillas) -
 PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

P.MAURAN (Montauriol) à R.TOURNE
 C.VILA (Oms) à G.CHINAUD
 R.PEREZ (Thuir) à B.BATALLER-SICRE
 T.VOISIN (Thuir) à S.RAYNAL
 G.FLACHAIRE (Villemolaque) à J.C.PERALBA

Certifié exécutoire

Absent:

A.DOUTRES (Caixas)
 R.NOURY (Saint Jean Lasseille)
 P.BELLEGARDE (Passa)
 N.MON (Thuir)
 P.MAURY (Thuir)

Publié ou Notifié

le

Madame Nadine CRUCQ est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

DESIGNATION DE REPRESENTANT REMPLAÇANT AUX DELEGATIONS EXTERIEURES:

VU la délibération n°37/2014 désignant le représentant de la Communauté de Communes des Aspres auprès du **CNAS**

VU la délibération n°39/2014 fixant le collège des élus représentant la Communauté de Communauté des Aspres au sein du Conseil d'Administration de l'**Office de Tourisme Intercommunal** Aspres-THUIR;

VU la délibération n°43/2014 désignant le représentant de la Communauté de Communes des Aspres auprès de l'Assemblée Syndicale de l'**UDSIS**;

VU la délibération n°120/2017 désignant les représentants de la Communauté de Communes des Aspres auprès du **Syndicat du Réart**,

VU la délibération n°16/2018 de cette même séance, installant M.Michel FERRER au poste de conseiller communautaire, en remplacement de Monsieur Etienne MASO, décédé le 6 Janvier 2018,

Le Président **INDIQUE** qu'il convient de désigner et d'installer un conseiller communautaire aux différentes délégations extérieurs tenues par M.Etienne MASO, listées ci dessous :

- Comité National d'Action Sociale
- Conseil D'Administration de l'Office Intercommunal Aspres-Thuir
- Assemblée Syndicale de l'UDSIS
- Syndicat du Réart

Après appel à candidature, seul Monsieur Michel FERRER se déclarant candidat,

Le Conseil Communautaire,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents ou représentés,

INSTALLE Monsieur FERRER MICHEL dans ses fonctions de représentant de la Communauté de Communes des Aspres au sein des différentes commissions précitées,

- Comité National d'Action Sociale
- Conseil D'Administration de l'Office Intercommunal Aspres-Thuir
- Assemblée Syndicale de l'UDSIS
- Syndicat du Réart, précision faite que M.FERRER MICHEL est désigné membre titulaire n°1, M.MATYSKIEWICZ Alain membre titulaire n°2, et M. FERRER DENIS membre suppléant.

CHARGE Monsieur le Président d'accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Ainsi Fait et délibéré à THUIR, les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20180329-20-18DesigExter-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2018

Le Président,

René OLIVE

